

DELIBERATION**DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
Mardi 28 mars
2023

Mis en ligne :
Vendredi 07 avril
2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 16
Votants : 20
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia.

Procurations de vote et mandataires : Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à M. PIERRE Frédéric, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à M. RAOUL Gérard, VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à M. POINTIER Vincent.

Absents : M. LETENDRE Christophe, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-44 - Enfance-Jeunesse : Tarifs mini camps et séjour de vacances

Rapporteur : Isabelle ANDRE-SABOURDY

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis des membres de la Commission enfance jeunesse du 22 mars 2023

Considérant qu'il revient d'étudier une éventuelle revalorisation des tarifs pour 2023,

Considérant que les tarifs journée des mini-camps et séjour de vacances 2022, qui n'ont pas été modifiés depuis l'année 2020, sont rappelés ci-dessous :

Tranches	Q.F.	Tarifs journée Séjours accessoires à un ACM (3 à 5 jours)		Tarifs journée Séjour de vacances (8 jours)	
		2020	2022	2020	2022
1	< 543	7.10	7.10	8.45	8.45
2	< 656	12.15	12.15	14.44	14.44
3	< 786	17.23	17.23	20.47	20.47
4	< 944	22.28	22.28	26.91	26.91
5	< 1143	27.34	27.34	32.49	32.49
6	< 1342	32.38	32.38	38.53	38.53
7	< 1500	37.45	37.45	44.54	44.54
8	< 1902	42.53	42.53	50.56	50.56
9	≥ 1902	46.45	46.45	55.14	55.14
Ext.	Ext.	65.80	65.80	81.82	81.82

Avec la comptabilité analytique, mise en place depuis 2021, rappelons que le coût de revient des activités a augmenté pour prendre en compte la totalité des dépenses de la commune, ainsi que les recettes.

Tarif Mini-camp :

Le coût de revient de l'activité mini-camp 3-10 ans en 2021 était de 96,47 €. Le coût de revient 2022 devrait être de 102,78 € (en attente du calcul de coût définitif), soit une augmentation de 6,54% par rapport à 2021, s'expliquant d'une part par le nombre de journées MC en baisse (355 en lieu et place de 372, en raison notamment d'un mini-camp amputé d'une journée à cause de la canicule), et d'autre part par une affectation plus fine de l'ensemble des dépenses rattachées aux mini-camps : coordination générale et direction, visites de sites, réunions...

	Coût 2021	Coût 2022
Charges de personnel	16 958,00 €	18 647,00 €
Charges directes	11 278,75 €	10 164,06 €
Charges indirectes	7 650,48 €	7 650,48 €
TOTAL	35 887,23 €	36 488,54 €
Unité d'œuvre : journée enfant	372	355
Coût de revient	96,47 €	102,78 €
Produits du service	13 634,21 €	12 292,28 €
Reste à charge de la commune	22 253,02 €	26 702,58 €

Précisons qu'il n'est guère possible d'établir un comparatif pertinent avec d'autres communes qui organisent mini-camps et séjours, même si quelques communes nous ont transmis leurs tarifs : tarification différenciée en fonction de la nature des mini-camps organisés (homogénéité des tarifs à Thorigné-Fouillard quel que soit le mini-camp), simple affichage d'un pourcentage de participation communale, affichage des tarifs par séjour et non par jour, pas de connaissance de la durée des séjours, du nombre d'activités payantes proposées...).

Tarifification séjour de vacances :

Le coût de revient de l'activité séjour vacances en 2021 est de 95,40 €. Le coût de revient 2022 devrait être de 105,72 € (en attente du calcul de coût définitif), soit une augmentation de 10,82% par rapport à 2021. Cette augmentation est due d'une part à la titularisation en septembre 2021 d'une animatrice vacataire durant l'été 2021, et d'autre part à une affectation plus fine de l'ensemble des dépenses rattachées au séjour de vacances, temps passé en préparation notamment :

	Coût 2021	Coût 2022
Charges de personnel	7 248,67 €	8 750,17 €
Charges directes	8 015,39 €	8 164,99 €
Charges indirectes		
TOTAL	15 264,06 €	16 915,16 €
Unité d'œuvre : journée enfant	160	160
Coût de revient	95,40 €	105,72 €
Produits du service	6 998,16 €	6 868,90 €
Reste à charge de la commune	8 265,90 €	10 046,26 €

Au vu des éléments présentés et bien que le coût de revient des activités ait augmenté

Après en avoir délibéré à l'unanimité (20 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident :

DE MAINTENIR les tarifs appliqués depuis 2020 (délibération n°26-2020 du 2/3/2020) pour les mini camps et pour les séjours de vacances

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

